

# Comment gérer un accident de trajet en contexte de télétravail frontalier ?

## Réponse courte

En télétravail, le trajet domicile-bureau n'existe pas les jours travaillés à distance. Un accident survenu lors d'un déplacement lié au travail (ex. : trajet vers le bureau un jour de présentiel) reste couvert par l'**assurance accident** luxembourgeoise (AAA) tant que le salarié est sécurité sociale au régime luxembourgeois. L'article L.312-1 du Code du travail maintient l'**obligation de sécurité** de l'employeur.

## Définition

L'**accident de trajet** est défini comme l'accident survenu sur le parcours normal entre le domicile et le lieu de travail, ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration. En contexte de télétravail frontalier, cette notion évolue : les jours de télétravail, le domicile est le lieu de travail, supprimant le trajet protégé. Le trajet reste couvert les jours de présence au Luxembourg.

## Conditions d'exercice

La couverture de l'accident de trajet varie selon la situation :

Situation	Couverture
<b>Jour de présentiel au Luxembourg</b>	Accident de trajet couvert par l'AAA
<b>Jour de télétravail à domicile</b>	Pas de trajet, accident du travail au domicile si pendant les heures de travail
<b>Trajet domicile-coworking (DE)</b>	Couverture selon le droit allemand si affiliation LU maintenue
<b>Accident pendant le télétravail</b>	Couvert comme accident du travail si lien avec l'activité

## Modalités pratiques

En cas d'accident, l'employeur doit :

Élément	Détail
Déclarer l'accident	à l'AAA dans les délais légaux
Qualifier l'accident	trajet ou travail selon les circonstances
Recueillir les éléments	de preuve (horaires, lieu, circonstances)
Informers le salarié	de ses droits et de la procédure
Coopérer avec l'AAA	pour l'instruction du dossier

## Pratiques et recommandations

**Clarifier** dans l'avenant télétravail les horaires de travail applicables au domicile pour faciliter la qualification d'un éventuel accident. **Prévoir** une procédure de déclaration d'accident adaptée au télétravail. **Informers** les frontaliers des modalités de prise en charge en cas d'accident un jour de télétravail. **Documenter** les jours de télétravail et de présentiel pour établir la couverture applicable.

## Cadre juridique

La couverture des accidents est encadrée par :

Référence	Objet
Article <a href="#">L.312-1</a>	Obligation générale de sécurité
Livre V du Code de la sécurité sociale	Assurance accident
Convention du 20 octobre 2020 sur le télétravail	Santé et sécurité en télétravail
Règlement (CE) 883/2004	Coordination des régimes de sécurité sociale
Article <a href="#">L.121-4</a>	Obligations contractuelles

La qualification de l'accident en télétravail peut être délicate. L'employeur a intérêt à formaliser les horaires de travail à domicile dans l'avenant, car seul un accident survenu pendant les heures de travail et en lien avec l'activité professionnelle sera reconnu.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.